

# SARL A.C.C.V. Audit

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

## **Didier VIOTTE**

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

Tél : 02 40 40 08 20

Fax: 02 40 94 34 81

[d.viotte@wanadoo.fr](mailto:d.viotte@wanadoo.fr)

## **Médéric CHADAIGNE**

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

Tél : 02 41 34 81 16

Fax: 02 41 34 85 83

[m.chadaigne@wanadoo.fr](mailto:m.chadaigne@wanadoo.fr)

Experts Comptables Diplômés

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

### **APPORT DE TITRES DE SOCIETE Par Monsieur Alain MOREAU Et Madame Murielle MOREAU**

**À**

**La société 2AME  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 400 200 €  
Siège social : La Motte  
49220 LE LION D'ANGERS**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la SARL 2AME datée du 1<sup>er</sup> décembre 2009 et conformément à l'article L 223-9 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Alain MOREAU et Madame Murielle MOREAU, demeurant ensemble à LE LION D'ANGERS (49220), au lieudit La Motte.

Notre mission a été basée sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2009 de la société MOREAU ET ASSOCIES.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports.

### ***I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS***

#### **I - 1 - Exposé de l'opération projetée**

Monsieur Alain MOREAU fait apport de 1 500 titres de la SARL MOREAU ET ASSOCIES qu'il détient en toute propriété à la SARL 2AME.

Madame Murielle MOREAU fait apport de 225 titres de la SARL MOREAU ET ASSOCIES qu'elle détient en toute propriété à la SARL 2AME.

Cette opération qui consiste en la création d'une société holding, la SARL 2AME, entre dans le cadre des dispositifs mis en œuvre pour la restructuration du capital de la société MOREAU ET ASSOCIES consécutive à la volonté des associés de créer un groupe de plusieurs sociétés afin de lancer des activités nouvelles.

La société 2AME agira donc en tant que holding animatrice pour ses filiales d'exploitation ou immobilière.



A l'issue de cette restructuration, la SARL 2AME possédera 1 725 titres de la société MOREAU ET ASSOCIES sur un total de 2 000, soit 86.25%.

En application de l'article L 223-33 du code de commerce, notre mission consiste à vérifier les apports effectués par Monsieur Alain MOREAU et Madame Murielle MOREAU, qui vont constituer le capital social de la SARL 2AME pour un montant de 400 200 €.

### **I - 2 - Nature de l'apport**

#### **SARL MOREAU ET ASSOCIES :**

Capital : 32 000 EUROS, soit 2 000 parts de valeur nominale égale à 16 €

Siège social : Lieudit La Motte – 49220 LE LION D'ANGERS

Activité principale : La société a pour objet la réalisation de tous travaux de terrassement du domaine public, privé et agricole.

R.C.S. : 378 682 553 ANGERS

Monsieur Alain MOREAU apporte 1 500 titres, numérotés de 501 à 2 000, de la SARL MOREAU ET ASSOCIES, soit 75 % des 2 000 titres formant le capital de la société.

Madame Murielle MOREAU apporte 225 titres, numérotés de 1 à 225, de la SARL MOREAU ET ASSOCIES, soit 11.25 % des 2 000 titres formant le capital de la société.

### **I - 3 - Rémunération de l'apport**

En rémunération de son apport il sera attribué à Monsieur Alain MOREAU, 34 800 parts d'une valeur unitaire de 10 € de la SARL 2AME, numérotées de 1 à 34 800, pour une valeur globale d'apport de 348 000 €.

En rémunération de son apport il sera attribué à Madame Murielle MOREAU, 5 220 parts d'une valeur unitaire de 10 € de la SARL 2AME, numérotées de 34 801 à 40 020, pour une valeur globale d'apport de 52 200 €.

1

#### **I – 4 - Aspects fiscaux**

L'apport est effectué sous le régime fiscal d'imposition des plus-values visé aux articles 150-0 A à 150-0 E du code général des impôts.

### ***II – DILIGENCES EFFECTUEES - APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS***

#### **II – 1 – Diligences effectuées**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires d'après les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la valeur attribuée aux apports et en particulier :

- Nous avons pris contact avec les conseils de la société concernée pour obtenir des éléments d'information qui nous paraissaient utiles ;
- Nous nous sommes fait communiquer le détail du parc véhicules et engins de la SARL MOREAU ET ASSOCIES et en avons apprécié la consistance ;
- Nous nous sommes assurés de la propriété des titres apportés ;
- Nous avons pris connaissance du projet de statuts constitutifs de la SARL 2AME, société bénéficiaire des apports ;
- Nous avons obtenu la confirmation du dirigeant de la société MOREAU ET ASSOCIES. qu'aucun évènement n'était intervenu susceptible de remettre en cause les données comptables au 30 juin 2009, ni les perspectives d'activité retenues comme ayant servi de base à l'évaluation de ces sociétés ;
- Nous avons examiné la valeur des apports pris dans leur ensemble ayant servi de base à la valorisation de la société MOREAU ET ASSOCIES;
- Nous avons rapproché la valeur retenue pour la valorisation des parts de la société MOREAU ET ASSOCIES, avec d'autres méthodes de valorisation couramment utilisées ;
- Nous avons effectué les travaux complémentaires qui nous ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur des apports.

## **II – 2 – Appréciation de la valeur des apports**

Il a été retenu une estimation prudente basée sur la moyenne de deux valorisations, l'une patrimoniale, le montant de l'actif net au 30 juin 2009, l'autre basée sur la rentabilité pour évaluer cette société.

La conjoncture économique dégradée rend difficile les projections de résultats dans le futur, aussi dans ce contexte d'incertitude la détermination de la valeur des entreprises à partir d'une approche patrimoniale est pertinente.

Toutefois, l'objectif d'une entreprise étant de réaliser des profits, la valeur patrimoniale de l'entreprise pourra être corroborée avec une valeur basée sur la rentabilité afin de prendre en compte sa capacité bénéficiaire.

- 1) L'approche patrimoniale a consisté à prendre en compte l'actif réel de la SARL MOREAU ET ASSOCIES à partir du bilan clos le 30 juin 2009, sous diminution de l'ensemble des dettes existant à cette même date.

Soit une valeur de société de 430 248 €

- 2) L'approche par la rentabilité a consisté en l'application d'un coefficient de 4 à l'excédent brut d'exploitation moyen relevé au cours des trois derniers exercices clos, savoir :

- exercice clos le 30 juin 2007	53 643 €
- exercice clos le 30 juin 2008	140 891 €
- exercice clos le 30 juin 2009	205 683 €

Soit un Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E.) moyen de 133 406 €

Soit enfin une valeur de société de 533 624 €

- 3) En synthèse, la valeur moyenne des deux estimations précédentes s'établit à :

Valeur patrimoniale	430 248 €
Valeur de rentabilité	533 624 €

Valeur de la société MOREAU ET ASSOCIES  $963\,872 / 2 = 481\,936$  €

Valeur des titres objets du présent apport  $481\,936 \times 1725/2000 = 415\,670$  €

**Valeur définitive d'apport arrondie à 400 200 €.**

Nous avons recherché sur quelle base s'était négocié le rachat d'entreprises de ce secteur d'activité et de taille similaire. Les prix négociés d'une affaire à l'autre sont très variables et les valeurs retenues ci-dessus pour la société MOREAU ET ASSOCIES reflètent une approche prudente, notamment du fait que la valorisation retenue basée sur des valeurs comptables est susceptible de rehaussements.

Nous sommes donc d'avis que la valeur de la totalité des titres de la société MOREAU ET ASSOCIES pour un montant de 464 000 € n'est pas surévaluée.

### ***III - CONCLUSION***

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à 400 200 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur de l'apport correspond au moins à la valeur du nominal des parts à émettre.

Il ne nous a été stipulé aucun avantage particulier.

Fait à ECOUFLANT

Le 19 janvier 2010

Pour la SARL ACCV AUDIT

Médéric CHADAIGNE

Commissaire aux comptes

